



Heures de conduite non prises

Par charysmatique

Bonjour,

J'avais posté il y a quelques temps mais je ne retrouve pas mon message :/ Désolée s'il y a un doublon (du coup si les modérateurs peuvent m'orienter vers l'autre message je ne dis pas non et vraiment désolée)

Question relativement simple : l'auto école doit-elle nous rembourser les heures non effectuées?

Quelques détails :

- dans mon contrat d'auto école il n'est pas écrit que les autres non prises ne sont pas remboursées.
- avec le covid cela fait plus d'un an que je n'ai pas remis les pieds dans cette auto école. Je souhaite en changer d'ailleurs ayant changé de ville.
- Je tente de contacter mon ancienne auto école mais la responsable, très difficilement joignable, m'a enfin répondu pour me dire qu'il faudra être TRES patient pour qu'elle puisse me dire combien d'heures il me reste (de mémoire 4) car avec le covid elle n'est jamais au bureau mais toujours en conduite. (précision..dans cette auto école pour avoir des heures de conduite il faut tout programmer au moins 3 mois à l'avance)

Merci